



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA MEUSE



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-16

L'an deux mille vingt quatre à 10h30
Le 4 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	28 mars 2024
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Géry TRONÇON
M Philippe CLAUDE	M Jean François VALLOIRE
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Claude VALDENNAIRE
M Bruno CUNY (représente M HERBILLON)	M Alain MOUS (représente K GENGOUX) PV de M LIEBEAUX
M. Bernard DEKENS	M. Yannick ROSSATO
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M. Sébastien PAULET	M. Michel NORMAND
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Elie PERRIOT (représente Mme DENIS)
M Emmanuel BAUDART	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Michel LALLEMAND	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M. Yvon HUMBLOT	M Jean Philippe WOITIER
M. Jean SIMONIN	Mme Valérie WOITIER
M. J Pierre CORVISIER	Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)
M Jean Yves JONET	

Objet de la délibération :

PAPI MEUSE 3 – CANDIDATURE APPEL A PROJET

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-16

Objet de la délibération :

PAPI MEUSE 3 – CANDIDATURE APPEL A PROJET

Considérant la persistance de forts enjeux « Inondation » sur le bassin versant de la Meuse, l'EPAMA s'est engagé dans le portage d'un 3^{ème} Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Meuse, qui couvrira la période 2025-2030.

Afin d'assurer la co-construction de ce programme, l'année 2023 a été placée sous le signe de la concertation et de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage par l'EPAMA-EPTB Meuse et ses partenaires techniques pour élaborer leurs projets. Au total, ce sont plus de 60 structures (EPCI, partenaires, associations, etc...) et 248 communes qui ont été associées à la démarche.

De cette concertation a émergé un PAPI Meuse 3 contenant 32 projets portés par 11 maîtres d'ouvrage différents et représentant environ 24,5 Millions d'euros. La stratégie à déployer combine les sept axes d'intervention, complémentaires, définis dans le cahier des charges PAPI 3 :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (Axe 1) ;
- Amélioration de la surveillance et de la prévision (Axe 2) ;
- Amélioration de l'alerte et de la gestion de crise (Axe 3) ;
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (Axe 4) ;
- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (Axe 5) ;
- Ralentissement des écoulements (Axe 6) ;
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique (Axe 7).

Contenu synthétique du PAPI Meuse 3 :

Axe 0 : Pilotage et coordination du PAPI Meuse 3			
Référence	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
F0.1	Animer le PAPI Meuse 3	EPAMA	360K €

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque			
Référence	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
F1.1	Sensibilisation au risque Inondation (élèves de primaire)	DDT 55	50K €
F1.2	Pose de repères de crue	EPAMA	72K €
F1.3	Mémoire des crues passées	EPAMA	100K €
F1.4	Capitaliser, centraliser et valoriser les données existantes	EPAMA	12K €
F1.5	Actualisation des DICRIM	CA GV	0 €
F1.6	Identifier les zones à risque d'inondation par ruissellement	DDT du BV	NC
F1.7	Évaluation environnementale du PAPI Meuse 3	EPAMA	50K €

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Référence	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
F2.1	MHYM	EPAMA	0 €
F2.2	Pose d'échelles limnimétrique	EPAMA	33K €

Axe 3 : Amélioration de l'alerte et de la gestion de crise

Référence	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
F3.1	Réalisation et mise à jour des PCS (déploiement OSIRIS phase 1)	EPAMA	54K €
F3.2	Exercices de gestion de crise (déploiement OSIRIS phase 2)	EPAMA	72K €
F3.3	Actualisation des PCS du TRI de Verdun	Collectivités	0 €
F3.4	Réalisation du PICS de la CAGV	CA GV	0 €

Axe 4 : Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme

Référence	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
F4.1	Réalisation / révision de PPRI	DDT	60K €
F4.2	Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme	EPAMA	0 €

Axe 5 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

Référence	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
F5.1	Diagnostic du centre hospitalier de Verdun	CA GV	55K €
F5.2	Diagnostic de vulnérabilité des réseaux	CA GV	0 €
F5.3	Diagnostic de vulnérabilité des structures bâties	Collectivités	585K €
F5.4	Travaux de réduction de la vulnérabilité des structures bâties	Particuliers	NC

Axe 6 : Ralentir les écoulements

Référence	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
F6.1	Etude du fonctionnement de la ZRDC de Longuyon	SIAC	100K €
F6.2	AGEC	CC TE	4,2M €
F6.3	Lutte contre le ruissellement, les coulées de boues et l'érosion par des SFN	SIAC	500K €
F6.4	Pays Sedanais - travaux Rau de Glaire	CA AM	7M €
F6.5	Pays Sedanais - Affluents	CA AM	8,2M €
F6.6	Programme de restauration du Petit Vair et gestion des écoulements à Vittel	CC TE	80K €

Axe 7 : Gérer les ouvrages de protection hydraulique			
Référence	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
F7.1	Expertise juridique de la propriété des canaux et vannages sur le TRI de Verdun	DDT55	40K €
F7.2	Programme de gestion des ouvrages hydrauliques de la Chiers	CA GL	220K €
F7.3	Découverte de la Chiers - Secteur gare	CA GL	6,8M €
F7.4	Pays Sedanais - Meuse	CA AM	29,8M €
F7.5.1	Confortement de la digue du Port de Givet (phase conception)	CA ARM	1,3M €
F7.5.2	Confortement de la digue du Port de Givet (phase travaux)	CA ARM	9,9M €

En janvier 2024, deux réunions d'information ont été organisées pour présenter ce programme aux EPCI et partenaires techniques. A l'issue, le programme a remporté l'adhésion des parties prenantes. L'intervalle mars-avril marque la mise à consultation du public du 3^{ème} PAPI Meuse.

L'ensemble des documents constitutifs du dossier de candidature PAPI sont à retrouver ici : <https://drive.google.com/drive/folders/1rq17i2oGYak11vbqtpqQKrizv1ZVbNXL>

Compte tenu des compétences exercées par l'EPTB, qui couvrent une grande partie des axes de travail du PAPI, 9 actions sont portées exclusivement par l'EPAMA-EPTB Meuse sur les axes 1 à 7, en plus de l'action dédiée à l'animation du PAPI Meuse 3 (F0.1) :

- Pose de repères de crue (F1.2),
- Mémoire des crues passées (F1.3),
- Capitaliser, centraliser et valoriser les données existantes (F1.4),
- Évaluation environnementale du PAPI Meuse 3 (F1.7),
- MHYM : maintien à jour du modèle hydraulique de la Meuse (F2.1),
- Pose d'échelles limnimétrique (F2.2),
- OSIRIS phase 1 - réalisation et mise à jour des PCS (F3.1),
- OSIRIS phase 2 - exercices de gestion des crise (F3.2),
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme (F4.2).

L'annexe financière du PAPI Meuse 3 indiquant le plan de financement attendu par action et les délais prévisionnels de réalisation est annexé au présent rapport.

Vu :

- **La délibération n° 22-07 du Comité Syndical de l'EPAMA approuvant le portage du PAPI Meuse 3 par l'EPAMA,**
- **Le courrier du Préfet du 17 mai 2023 approuvant la demande de dérogation au Programme d'Études Préalables (PEP), conformément à l'instruction gouvernementale du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 »),**
- **L'instruction du Gouvernement du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 »),**

Considérant :

- **Le co-portage du PAPI Meuse 3 assuré par l'EPAMA-EPTB Meuse et la DDT08, référent État du projet,**
- **L'engagement financier des différents partenaires d'un PAPI soumis d'une part, à l'engagement des parties prenantes de réaliser leurs actions dans le respect du cahier des charges PAPI 3 et d'autre part, au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des financeurs figurant sur le plan de financement considéré,**
- **Le programme d'actions répondant au cahier des charges PAPI 3 approuvé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire le 9 mars 2017, actualisé en 2021 et révisé en 2023,**
- **Le décret n° 2023-504 du 22 juin 2023, intégrant les PAPI à la liste des plans et programmes soumis à la démarche d'évaluation environnementale, et prévoyant que cette obligation de réaliser une évaluation environnementale ne sera applicable qu'aux programmes dont la déclaration d'intention est postérieure au 25 juin 2023, date d'entrée en vigueur du décret,**

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE le contenu du 3ème programme d'actions de prévention des inondations du bassin de la Meuse,**
- **ADOpte le plan de financement des actions du PAPI Meuse 3,**
- **APPROUVE la réalisation des actions inscrites sous maîtrise d'ouvrage EPAMA, sous réserve de la labellisation de ce PAPI Meuse 3,**
- **AUTORISE les services de l'EPAMA à déposer le PAPI Meuse 3 auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pour instruction du dossier.**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

